

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SELECTION 2026

EN EQUIPE DE FRANCE

PISTE

ENDURANCE - RELEVE





PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Principes généraux de sélection communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

- 1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition d'une Commission technique de sélection, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.
- 2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs licenciés UCI de nationalité française sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France qui est d'obtenir des titres et des médailles mondiales et olympiques.
- 3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 4 - le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire.
- 5 – Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif, qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écartier tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image.
- 6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par le Head Coach ou l'Entraîneur National en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat de contre-indication médicale doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.
- 7- Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.
- 8 - Seule une sélection officielle et provenant de la Direction Technique Nationale sera valide.



Calendrier de l'Equipe de France

MISSION	Intitulé	Date début	Date fin	Pays
1	The Next Génération U19 - Apeldoorn	09/01/2026	11/01/2026	NED
2	Compétitions internationales (Gand)	17/04/2026	19/04/2026	BEL
3	Championnats d'Europe U19/U23 - Cottbus	07/07/2026	12/07/2026	GER
4	Championnats du monde U19 – Heusden Zolder	19/08/2026	23/08/2026	BEL

- La participation au Championnat de France est obligatoire pour prétendre à la sélection aux Championnats d'Europe et Championnats du Monde.

Epreuves olympiques : Poursuite par équipes, Omnium, Madison

Epreuves non olympiques : Poursuite individuelle, Course aux points, Scratch, Elimination



MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

Le programme du collectif Relève de l'Equipe de France s'inscrit dans un objectif global permettant de contribuer à l'objectif de performance aux Jeux Olympiques de l'Equipe de France Elites.

Les modalités de sélection définissent le niveau à atteindre, à l'étape présente du parcours de formation, et sont guidés par des données objectives :

- Être capable de réaliser un top 8 dans une épreuve individuelle.
- Être capable de réaliser un temps individuel permettant un temps collectif nous situant sur un top 4 international.

Le niveau à atteindre est défini par les critères de mises en liste soit top 8 individuel ou top 4 /équipe pour être sur liste SHN Relève. Ces critères sont à entendre avec un objectif de performance sur les championnats internationaux à court terme soit la capacité à réaliser un top 3. Ces critères sont également et prioritairement à entendre avec l'objectif de réaliser les minimas définis comme point de passage vers l'élite dans le parcours de formation.

La sélection en Equipe de France Relève tient compte des projets individuels des athlètes avec notamment la double activité route et piste.

Pour répondre à l'objectif à court terme de performance des Equipes de France Relève (Route ou Piste) ainsi qu'à celui de performance à long terme, la cohérence des calendriers, le niveau de forme sur route, seront pris en compte pour proposer les différentes sélections.

Concernant les stages adossés à des compétitions, une liste élargie, visant principalement au développement des épreuves par équipes, sera proposé.

Stages et compétitions internationales*

Pour chaque stage et compétition, sont sélectionnés les sportifs suivant leur capacité future ou immédiate à intégrer l'Equipe de France Relève et à performer lors des différentes compétitions internationales de référence (championnats d'Europe et du Monde).

* Grand prix de Gent

Championnat du Monde Juniors

Heusden-Zolder (Belgique) 19 au 23 août 2026

Les sportifs sélectionnables sont identifiés à travers la participation aux différents regroupements, stages et/ou compétitions, proposés par la Direction Technique Nationale de la FFC pour le Programme Relève Piste.

Sont également sélectionnables les cyclistes identifié-e-s nominativement dans le Programme Relève de la FFC.

Le DTN, sélectionneur de l'Equipe de France, effectue son choix parmi les sportifs·ive·s sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Équipe de France. Si nécessaire, des tests de sélections définis par les Entraineurs nationaux avec, le cas échéant, des objectifs chronométriques sont organisés pour déterminer la sélection.

Sont sélectionnés les athlètes ayant obtenu des résultats internationaux **et nationaux** de référence durant les mois ou l'année précédents et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance en 2026 et à moyen - long terme chez les élites (2028-2032).

La sélection nominative de l'Équipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

Lors de la proposition de sélection nominative, une attention particulière au programme individuel de chaque sportif·ive, sur la route et la piste, ainsi que l'enchaînement des compétitions et stages sera apportée afin de préparer au mieux les championnats du monde, **d'obtenir des titres et podiums sur cette échéance sportive d'une part, répondre aux exigences du parcours de formation d'autre part.**

Pour les épreuves non-olympiques, sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre discipline olympique (prioritairement en poursuite par équipes).

- **Eligibilité**

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	5 (1éq)	5 (1éq)
Madison	2 (1éq)	2 (1éq)
Omnium	1	1
KM	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Elimination	1	1
Scratch	1	1

- **Critères pour être sélectionnable**

- **Femmes**

En plus de répondre aux conditions d'éligibilité, sont sélectionnables les coureuses ayant rempli au moins un des critères suivants :

- Être identifiée dans le programme Relève de la FFC
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) en 2025
- Podium au Championnat de France 2025 dans une discipline Olympique
- Championne de France U17 2025 dans une discipline Olympique
- Expériences épreuves internationales et Coupes de France sur la saison en cours
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à passer des relais en poursuite par équipe sur des chronos équivalents ou inférieurs à **4'30 pour les 4 kms**
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à **3'40 en poursuite individuelle pour les 3 kms**
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à **1'10 pour le kilomètre départ arrêté**

- **Hommes**

En plus de répondre aux conditions d'éligibilité, sont sélectionnables les coureurs ayant rempli au moins un des critères suivants :

- Être identifiée dans le programme Relève de la FFC
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) en 2025
- Podium au Championnat de France 2025 dans une épreuve Olympique
- Champion de France U17 2025 dans une discipline Olympique
- Expériences épreuves internationales et Coupes de France sur la saison en cours
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à passer des relais en poursuite par équipe sur des chronos équivalents ou inférieurs à **4'00 pour les 4 kms**
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à **3'15 en poursuite individuelle pour les 3 kms**
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à **1'04 pour le kilomètre départ arrêté**

- **Critères de sélection**

Sont sélectionnés nominativement celles et ceux qui, parmi les coureurs sélectionnables (cf. critères pour être sélectionnable), s'inscrivent pleinement dans le projet collectif de performance de l'équipe de France Piste et donnent le plus de garantie de performer à la date de la compétition.

A noter que la composition des équipes de poursuite, féminine et masculine, repose sur une nécessaire complémentarité des coureurs.

ANNONCE DE LA SELECTION : POST CHAMPIONNAT DE FRANCE ROUTE 2026

Championnats d'Europe Relève Cottbus (Allemagne) 7 au 12 juillet 2026

Les sportifs sélectionnables sont identifiés à travers la participation aux différents regroupements, stages et/ou compétitions, proposés par la Direction Technique Nationale de la FFC pour le Programme Relève Piste.

Sont également sélectionnables les cyclistes identifié-e-s nominativement dans le Programme Relève de la FFC.

Le DTN, sélectionneur de l'Equipe de France, effectue son choix parmi les sportifs·ive·s sélectionnables dans l'intérêt de la performance de l'Équipe de France. Si nécessaire, des tests de sélections définis par les Entraîneurs nationaux avec, le cas échéant, des objectifs chronométriques sont organisés pour déterminer la sélection.

Sont sélectionnés les athlètes ayant obtenu des résultats internationaux de référence durant les mois ou l'année précédents et ayant confirmé au travers des regroupements nationaux ou des épreuves nationales, leur capacité de performance en 2026 et à moyen - long terme chez les élites (2028-2032).

La sélection nominative de l'Équipe de France peut ne pas être précisée par spécialité au moment de l'annonce de la sélection.

Lors de la proposition de sélection nominative, une attention particulière au programme individuel de chaque sportif·ive, sur la route et la piste, ainsi que l'enchaînement des compétitions et stages sera apportée afin de préparer au mieux les championnats d'Europe, **d'obtenir des titres et podiums sur cette échéance sportive d'une part, répondre aux exigences sur parcours de formation d'autre part.**

Pour les épreuves non-olympiques, sont sélectionnables les sportifs sélectionnés nominativement dans une autre discipline olympique (prioritairement en poursuite par équipe).

- Eligibilité**

La participation maximale pour la France est la suivante, sous réserve d'absence de modification réglementaire (UCI et/ou UEC) :

Spécialité	Hommes	Femmes
Poursuite par équipes	5 (1éq)	5 (1éq)
Madison	2 (1éq)	2 (1éq)
Omnium	1	1
KM	2	2
Poursuite Individuelle	2	2
Course aux points	1	1
Elimination	1	1
Scratch	1	1

- **Critères pour être sélectionnable**

- **Femmes**

En plus de répondre aux conditions d'éligibilité, sont sélectionnables les coureuses ayant rempli au moins un des critères suivants :

- Être identifiée dans le programme Relève de la FFC
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) en 2025
- Podium au Championnat de France 2025 dans une discipline Olympique
- Champion de France U17 2025 dans une discipline Olympique
- Expériences épreuves internationales et coupes de France sur la saison en cours
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à passer des relais en poursuite par équipe sur des chronos équivalents ou inférieurs à **4'30 pour les 4 kms**
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à **3'40 en poursuite individuelle pour les 3 kms**
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à **1'10 pour le kilomètre départ arrêté**

- **Hommes**

En plus de répondre aux conditions d'éligibilité, sont sélectionnables les coureurs ayant rempli au moins un des critères suivants :

- Être identifiée dans le programme Relève de la FFC
- Expériences internationales sur les compétitions de référence (CM, CE) en 2025
- Podium au Championnat de France 2025 dans une discipline Olympique
- Champion de France U17 2025 dans une discipline Olympique
- Expériences épreuves internationales et coupes de France sur la saison en cours
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à passer des relais en poursuite par équipe sur des chronos équivalents ou inférieurs à **4'00 pour les 4 kms**
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à **3'15 en poursuite individuelle pour les 3 kms**
- Avoir démontré, en stage ou compétition, la capacité à réaliser une marque chronométrique inférieure à **1'04 pour le kilomètre départ arrêté**

- **Critères de sélection**

Sont sélectionnés nominativement celles et ceux qui, parmi les coureurs sélectionnables (cf. critères pour être sélectionnable), s'inscrivent pleinement dans le projet collectif de performance de l'équipe de France Piste et donnent le plus de garantie de performer à la date de la compétition.

A noter que la composition des équipes de poursuite, féminine et masculine, repose sur une nécessaire complémentarité des coureurs.

ANNONCE DE LA SELECTION : POST STAGE DE SELECTION JUIN 2026



RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipes de France

Céline BOUTON - Email : c.bouton@ffc.fr ☎: +33 (0)181880931

Entraîneur National de la discipline

- Julien THOLLET – Manager Secteur Endurance j.thollet@ffc.fr
- Anthony SUDLOW – Entraineur National Piste Endurance a.sudlow@ffc.fr

Diffusion des Sélections en Equipe de France

<https://velo.ffc.fr/selections-equipe-france/>

The screenshot shows the website's navigation bar with links for "Pratiquer", "Compétitions", "Haut Niveau" (which is underlined in red), "Actualités", "La FFC", and a search bar. A red speech bubble points to the "Haut Niveau" link. Another red speech bubble points to the search bar area. A large red arrow points from the "Equipe de France" logo at the bottom right towards the search bar.

https://velo.ffc.fr/

Haut Niveau

Équipe de France

RETOUR ÉQUIPE DE FRANCE